

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	33
Nombre de membres ayant donné pouvoir	8
Nombre de voix représentées	203

Délibération n° : **25.03.12**

Date de convocation : 18 mars 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq
Le 1^{er} avril à 9 heures 30

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
ANDRE Jean-Bernard		171/52	X		
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	PAGES Manuel
BOISSET Jean-Marie		171/52	X		
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52	X		
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52	X		
BRUGERON Jean-Noël		171/52	X		
BRUNET Jean-Marie		171/52	X		
CARREZ Jean-Claude		171/52	X		
CASTAN Emmanuel		171/52		X	
CHARLEMAGNE Paul		171/52	X		
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	POURQUIER Jean-Paul
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52	X		
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	
FLAYOL David		171/52	X		
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52		X	
GALTIER Guy		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GERBAL Anselme		171/52	X		
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52		X	MALZAC Claude
JAFFUEL Ludovic		171/52	X		
JEANJEAN René		171/52		X	ASTRUC Alain
MALHERBE Eric		171/52		X	
MALZAC Claude		171/52	X		
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52		X	TEISSIER Michel
MAZOYER Lucien		171/52		X	
ODOUL Roland		171/52	X		
PAGES Manuel		171/52	X		
PAGES Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
Délégués des communes rurales*					
PASCON Christian		171/52	X		
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52	X		
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52	X		
SARTRE Francis		171/52		X	BRUGERON Jean-Noël
SOULIER Alain		171/52	X		
TARDIEU René		171/52		X	JAFFUEL Ludovic
TEISSIER Michel		171/52	X		
TUFFERY Julien		171/52	X		
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		X	
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52	X		
Déléguées des communes urbaines					
PIC JérémY	Marvejols	10		X	
TREMOLIERES Valérie	Mende	25	X		
Délégués des EPCI					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17	X		
PROUHEZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8	X		
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5	X		
SAINT-LEGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8	X		
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	HUGON Christine

* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur Jean DE LESCURE a été nommé secrétaire de séance.

CHALEUR RENOUEVABLE
Gestion déléguée du Fonds Chaleur – Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur Renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SDEE a été lauréat d'un second Contrat Chaleur Renouvelable territorial de l'ADEME pour le développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère, jusque fin 2025. Le SDEE assure dans ce cadre la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord est formalisé par la signature :

- ✓ d'une **convention de financement** permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement de la Chaleur Renouvelable sur son territoire ;
- ✓ d'un **accord cadre**, qui déterminera les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur ;
- ✓ d'une **convention de mandat**, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L’instruction technique et économique des projets faisant l’objet d’une demande d’aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d’une Commission d’Attribution des Aides composée du SDEE et de l’ADEME. Il est précisé que l’ADEME reste seule décisionnaire dans l’attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d’être finalisés et seront présentés à l’ADEME, lors d’une prochaine Commission d’Attribution des Aides (CAA). Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider d’ores et déjà leur financement, sous réserve d’un avis conforme de l’ADEME avant de procéder à la notification des différents bénéficiaires :

Description de l’opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
BOIS ÉNERGIE			
Travaux			
SELO – Société d’Économie Mixte de la Lozère Réalisation d’une installation à granulés pour l’auberge du Mas de la Barque, à Vialas	93 307 €	22 603 €	25 471 €
Commune de Nasbinals Réalisation d’une installation à granulés, avec réseau de chaleur, pour le nouveau bâtiment multi-activités, la caserne des pompiers ainsi que les ateliers municipaux, à Nasbinals	275 377 €	74 048 €	127 375 €
Commune de Saint-Alban sur Limagnole Réalisation d’une installation à granulés pour la gendarmerie de Saint-Alban sur Limagnole	244 721 €	60 395 €	45 000 €
Commune de La Bastide Puylaurent Réalisation d’une installation à granulés pour l’ancienne mairie, comprenant deux logements, à La Bastide Puylaurent	19 000 €	4 988 €	3 500 €
Total	632 405 €	162 034 €	201 346 €

Description de l’opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
GÉOTHERMIE			
Études			
EHPAD Hubert de Flers Réalisation d’une étude de faisabilité géothermique et biomasse, pour l’EHPAD Hubert de Flers, au Malzieu-Ville	9 000 €	6 300 €	-
Travaux			
Conseil Départemental de la Lozère Réalisation d’une installation géothermique pour le nouveau centre de valorisation du patrimoine, aux Bondons	223 499 €	36 600 €	-
SARL TLN – Les Terrasses du Lac de Naussac Réalisation d’une installation de géothermie pour l’hôtel-restaurant Les Terrasses du Lac de Naussac, à Langogne	157 221 €	81 245 €	20 948 €
Total	389 720 €	124 145 €	20 948 €

Délibération n° : 25.03.12

Il sera donc présenté lors de la prochaine CAA, 1 étude et 6 réalisations dont 4 biomasses et 2 géothermiques, qui totalisent :

- ✓ 1 022 125 € de dépenses éligibles ;
- ✓ 286 179 € d'aides SDEE/ADEME,
- ✓ 222 294 € de cofinancements FEDER/Région sollicités.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance
Jean DE LESCURE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "de Lescure".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-25480022-20250401-20250312-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025